

## WHA19.40 Programme et budget pour 1967 : Fonds bénévole pour la promotion de la santé

La Dix-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que les programmes à financer sur le fonds bénévole pour la promotion de la santé, tels qu'ils sont présentés à l'annexe 3 des *Actes officiels* N° 146, sont satisfaisants;

Notant que ces programmes sont complémentaires de ceux qui sont inscrits au budget ordinaire de l'Organisation; et

Tenant compte de la résolution WHA19.16 relative au financement du programme d'éradication de la variole,

1. EXPRIME l'espoir que des contributions plus importantes seront versées au fonds bénévole pour la promotion de la santé; et
2. INVITE le Directeur général à prendre toutes autres dispositions qui seraient de nature à contribuer à la réalisation effective des programmes à financer sur le fonds bénévole pour la promotion de la santé.